



Procédures disciplinaires : enjeux juridiques et éducatifs Débat sur le web organisé par les Autonomes de Solidarité Laïques

Le 23 octobre 2012, de 19h à 20h30,
en direct sur Facebook ([cliquer ici](#))
et sur un site dédié ([cliquer ici](#))

Le 23 octobre 2012, de 19h à 20h30, les Autonomes de Solidarité Laïques organisent la deuxième édition de "l'ASL en direct", débat interactif sur le web, qui portera sur les sanctions et procédures disciplinaires dans les collèges et lycées.

Les changements instaurés par la réforme

La réforme des sanctions et des procédures disciplinaires à l'encontre des collégiens et lycéens est entrée en vigueur à la rentrée 2011. **Cette réforme vise à deux objectifs : réaffirmer le respect des règles de discipline, tout en limitant les exclusions temporaires ou définitives.** L'enjeu est de responsabiliser les élèves sans les faire décrocher, avec notamment une nouvelle échelle des sanctions.

Désormais encadré par le droit, le conseil de discipline reste un lieu d'éducation. Les personnels de l'éducation, et notamment les chefs d'établissement, doivent concilier une procédure juridique avec une finalité éducative.

- **Quelle est la nouvelle échelle des sanctions ?**
- **Quelles règles doivent être respectées pour que le conseil de discipline soit conforme à la loi ?**
- **Un avocat peut-il intervenir lors d'un conseil de discipline pour défendre un élève ?**
- **Quelles sont les solutions alternatives à l'exclusion et comment les appliquer ?**

Un plateau représentatif des différents acteurs

Ce débat animé par **Roger Crucq**, Président de l'Autonomie de Solidarité Laïque, réunira différents intervenants :

- **Eric Debarbieux**, Délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire
- **Jean-Jacques Hazan**, Président de la FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves),
- **Bâtonnier Francis Lec**, Avocat-conseil auprès de l'Autonomie de Solidarité Laïque
- **Alain Ouvrard**, Représentant du SNPDEN (Syndicat National des Personnels de Direction de l'Education nationale) et principal dans l'académie de Versailles.

Les internautes peuvent d'ores et déjà poser leurs questions via un chat.

Ils pourront ensuite suivre le débat retransmis en direct simultanément sur :

<http://asl.live.brainsonic.com/20121023/site/prelive.html>

et sur la page Facebook de l'Autonome :

<http://www.facebook.com/pages/Autonome-de-Solidarit%C3%A9/175054942570260>

Œuvrer pour un climat scolaire plus favorable

Les Autonomes de Solidarité Laïques et leur Fédération œuvrent depuis 1903 pour la défense des intérêts moraux et matériels des personnels de l'éducation. Elles regroupent près de 500 000 adhérents et prennent en charge leur protection contre les risques inhérents à leurs activités professionnelles.

Découvrez les sites Autonome de Solidarité

www.autonome-solidarite.fr www.lesrisquesdumetier.fr www.juriecole.fr

Suivez-nous sur Twitter : Les_Autonomes

Rejoignez-nous sur Facebook Autonome de Solidarité

Contacts presse Fédération des Autonomes de Solidarité

AB3C / Stéphane Barthélémi – Fabienne Frédal

Tél. 01 53 30 74 00 - mail : stephane@ab3c.com